Du côté... de l'Eure-et-Loir

2e chance pour les jeunes

Dans le cadre du livre blanc, le Département a retenu l'objectif d'offrir une « 2e chance » aux jeunes de faible niveau de qualification, connaissant des situations d'échec d'insertion dans la vie professionnelle et désireux d'intégrer des formations qualifiantes. Afin d'inciter ces jeunes à s'engager dans des actions de formation qualifiante correspondant à des secteurs d'activité dans lesquels il existe des difficultés de recrutement, le Conseil général a décidé de mettre en place une bourse d'un montant mensuel de 313 € et de confier la gestion de cette aide au CNASEA.

Des volontaires européens accueillis dans deux collèges d'Eure-et-Loir

Dans le cadre du plan pour une meilleure réussite scolaire, le Conseil général souhaite favoriser l'ouverture culturelle des collégiens à l'international, et plus particulièrement à l'Europe, en accueillant deux volontaires européens sur l'année scolaire 2009-2010 afin qu'ils mènent des actions de sensibilisation à l'Europe auprès des jeunes.

Ces volontaires, arrivés depuis le 7 octobre dernier, sont amenés à intervenir dans :

– deux collèges : Michel Chasles à Epernon et Mathurin Régnier à Chartres

– le Conseil général des jeunes

– des associations

– le réseau Information Jeunesse

Concernant le réseau Information Jeunesse, qui regroupe les Bureaux Information Jeunesse (BIJ) et Points Information Jeunesse (PIJ), il convient de souligner que le statut de ces structures varie d'une ville à l'autre : ils peuvent être associatifs, communaux ou intercommunaux.

Plan pour une meilleure réussite scolaire des collégiens

Dans le cadre du plan pour favoriser une meilleure réussite scolaire des collégiens, l'Assemblée départementale a souhaité la mise en place d'ateliers périscolaires dans les collèges publics d'Eure-et-Loir.

Cette initiative, dont l'objectif est de proposer aux élèves un accompagnement scolaire en dehors des heures d'enseignement, a permis à 34 collèges d'organiser ces ateliers.

En articulation avec l'accompagnement éducatif proposé par l'Éducation Nationale, chaque collège se voit proposer une dotation horaire calculée sur la base de 100 heures annuelles pour les collèges ZEP, 200 heures annuelles pour les collèges de moins de 400 élèves et 250 heures pour les collèges de plus de 400 élèves.

Ces ateliers sont expertisés au préalable par l'Inspection Académique et doivent recevoir l'accord du Conseil d'administration de l'établissement. Une convention doit être conclue entre le Conseil Général et chaque collège pour déterminer les conditions pratiques de mise en oeuvre de cette action.

La bibliothèque de monsieur Emmanuel LE ROY LADURIE

Monsieur Emmanuel LE ROY LADURIE, membre de l'Institut, a souhaité donner sa bibliothèque au Conseil Général d'Eure-et-Loir (Archives départementales et COMPA).

Compte tenu de l'importance de ce grand historien et de l'intérêt incontestable que représente sa bibliothèque, tant sur le plan historique que sur celui de l'histoire locale, une convention de donation de sa bibliothèque avec Monsieur LE ROY LADURIE a été adoptée par la commission permanente du Conseil Général.

Un fonds photographique en donation

4 800 clichés photographiques réalisés par Charles NESSLER, confiseur à Chartres, sous forme de plaques de verre produites entre 1890 et 1920 environ, ont été donnés au Conseil général afin d'en assurer la préservation et la diffusion. Ces 4800 plaques de verre représentent Chartres, sa région, des villes de France et de l'étranger.

Ce fonds présente un réel intérêt pour l'histoire locale. Une convention de donation a été signée.

Les produits Terre d'Eure-et-Loir : la limonade « La Beauceronne »

Retrouvez la plus ancienne fabrication de limonade.

La limonade la Beauceronne est fabriquée artisanalement : Sans colorant Sans arôme artificiel Sans conservateur Elle est conçue avec 99 % des produits de notre terroir : Eau des nappes de Beauce Sucre de betterave Arôme naturel d'agrumes

La plus ancienne fabrication de limonade de la région Centre :

Créée en 1888 par Fernand Savouré. Cette limonade garde encore aujourd'hui la tradition familiale et perpétue le savoir-faire transmis de père en fils.

En 2008 : Stanilas Savouré, 5e génération d'embouteilleur de limonade a repris l'activité.

La réforme de la taxe professionnelle en débat

Membre du groupe de travail chargé des réflexions relatives au projet de réforme de la taxe professionnelle, Albéric de Montgolfier avait invité en juin dernier, les élus des communautés de communes du secteur à prendre connaissance de l'état des travaux menés par les parlementaires et le gouvernement en la matière. La réunion de travail a eu lieu au château de Maintenon.

Les aides du Conseil Général aux communes

Lors de la séance du 17 novembre 2008, le Conseil général a arrêté la liste des projets éligibles au titre du FDAIC pour 2009, ainsi que les taux et les plafonds correspondants et a décidé de comptabiliser hors des enveloppes cantonales les constructions et extensions scolaires et les enfouissements de réseaux.

– des subventions proposées à l'issue des différentes réunions cantonales pour un montant de 5 022 354 €,

– des travaux scolaires pour un montant de 1 566 849 €.

La cathédrale de Chartres au service des Archives départementales

Le service des archives départementales géré par le Conseil Général d'Eure-et-Loir a publié un dossier éducatif consacré à la reconstruction et à l'embellissement de la cathédrale de Chartres. Ce document destiné aux enseignants met à leur disposition de nombreux documents d'archives pour leur permettre d'enseigner à partir de sources locales, et d'encourager une approche pluridisciplinaire entre histoire, français, arts plastiques et histoire de l'art.

Numérisation et mise en ligne sur internet des plans des communes et des écoles d'Eure-et-Loir réalisés par les instituteurs en 1868

Un programme de numérisation et de mise en ligne sur Internet des plans des communes et des écoles d'Eure-et-Loir réalisés par les instituteurs du département pour être présentés à l'exposition scolaire de 1868, est prévu pour l'année 2010 et un crédit de 10.000 € sera sollicité à cet effet. La Mission Recherches et Technologies (MRT) dote ce type de programme de subventions pouvant atteindre 50 % des montants affectés. Un dossier de demande de subvention a été déposé par le Conseil Général auprès de la DRAC.

L'atlas floral de l'Eure-et-Loir

Saviez-vous que la flore d'Eure-et-Loir compte plus de 1200 espèces de plantes sauvages, soit 25% des espèces de France métropolitaine ? Le patrimoine écologique de notre département est, en effet, remarquable ! Bois et

8-14 Du côté du département:8-14 Du côté du departeme 21/12/09 16:06 Page10

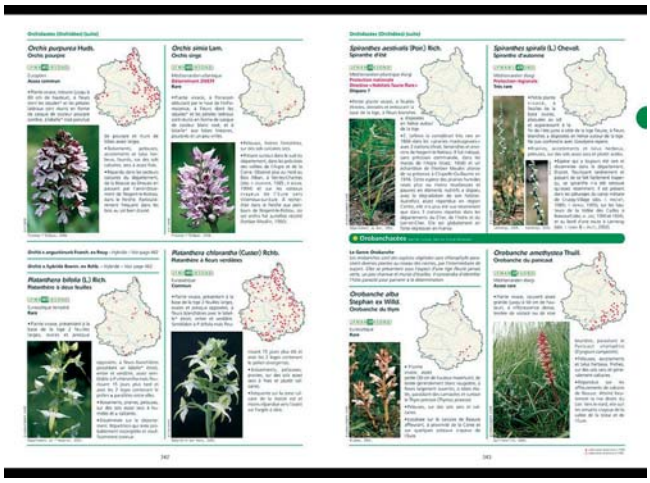

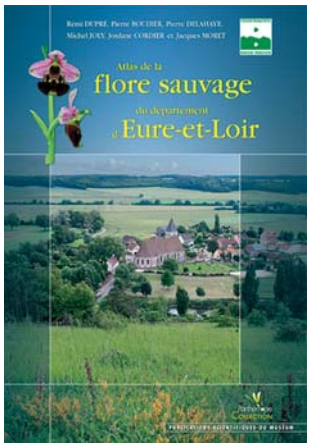

Rédigée par le Conservatoire botanique national du bassin parisien, cette édition 2009, très illustrée, est essentielle pour les naturalistes et les passionnés de botanique, mais aussi pour le simple amoureux de la nature ou encore pour le citoyen intéressé.

forêts, zones humides, vallées et coteaux secs abritent une grande diversité d'espèces.

Beaucoup trouvent aussi un habitat favorable dans des espaces plus communs et plus inattendus (friches, bords de routes, carrières, jardins...). Toute cette richesse, des plantes les plus communes aux plantes les plus rares et à protéger, est désormais recensée dans l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir. Le dernier ouvrage de cette ampleur date de 1866.

Il offre l'occasion de mieux connaître notre environnement et invite à la découverte de ses richesses.

L'atlas de la flore sauvage d'Eure-et-Loir est disponible en bibliothèque et dans certaines librairies.

LE GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR

Contrastés et variés, parfois surprenants, les paysages participent à la qualité de notre cadre de vie. Le guide des paysages d'Eure-et-Loir invite à les redécouvrir. Edité par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) en partenariat avec le Conseil Général, ce guide abondamment illustré dresse le panorama complet du département, présenté au travers de six entités paysagères : la Beauce, le Perche, le

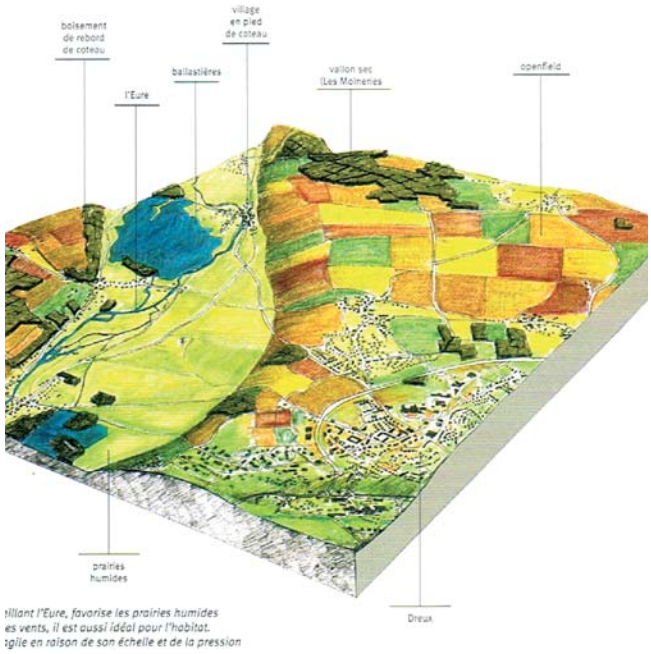

illant l'Eure, favorise les prairies humides
es vents, il est aussi idéal pour l'habitat.
gile en raison de son échelle et de la pression

8-14 Du côté du département:8-14 Du côté du departeme 21/12/09 16:06 Page11

Perche Gouet, le Thimerais-Drouais, la vallée de l'Eure et la vallée du Loir.

Afin de mieux les connaître, les reconnaître et les comprendre, ce guide propose d'entrer au cœur de ces paysages, de découvrir leurs origines, leurs caractéristiques et leurs évolutions. Il propose également un éventail de recommandations et d'outils pour faciliter l'intégration du paysage dans les différents projets. Planter, construire, aménager aujourd'hui, c'est créer les paysages de demain...

Le guide est disponible dans certaines librairies et le sera prochainement en bibliothèque.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

De quoi s'agit-il ?

Créé en 1999 par l'Assemblée départementale, le Conseil Général des jeunes est un **outil d'animation pédagogique mis à la disposition des collégiens euréliens.** Il constitue un espace de dialogue, donnant la parole aux jeunes élus pour qu'ils apprennent à être des acteurs de la vie départementale.

Comment sont élus les membres du Conseil Général des jeunes ?

Dans chaque collège, un représentant titulaire et un suppléant sont élus par la majorité des collégiens votants. Chaque Conseiller général junior est élu pour deux ans.

L'élection se déroule chaque année pour renouveler une moitié des membres du Conseil Général des jeunes. Cette méthode reflète celle qui est en vigueur, tous les 3 ans, pour renouveler une moitié du Conseil Général « senior ».

Elle introduit un capital d'expérience dès la séance d'installation de la nouvelle Assemblée junior, les « anciens » parrainant les « nouveaux ». Elle favorise aussi un renouveau dans les actions proposées et renforce l'investissement de la part des jeunes tout en assurant la continuité des projets.

Quels sont les objectifs de l'Assemblée junior ?

Ce Conseil junior a pour objectif de **réunir régulièrement des jeunes élus issus des collèges publics et privés du département** pour leur permettre :

- **de s'intéresser à la vie publique** en leur faisant découvrir le rôle, le fonctionnement et les activités des collectivités ;
- **de prendre conscience des responsabilités locales,** en les associant activement à la vie du département ;
- **d'exprimer leurs idées de citoyens en assemblée,** et de les aider à réaliser des projets qui leur tiennent à cœur et qui répondent aux attentes de leurs jeunes concitoyens.

L'A.P.A. ou Aide Personnalisée à l'Autonomie

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile vise à faciliter les actes de la vie quotidienne par le **financement d'interventions à domicile** comme les heures de ménage, le portage de repas, la prise en charge de la toilette, l'accueil de jour.

L'APA est une aide servie par le Conseil Général d'Eure-et-Loir aux personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes qui doivent faire face à des dépenses directement liées à leur perte d'autonomie. La dépendance est évaluée par l'équipe médico-sociale du service de l'Aide sociale selon une grille nationale d'évaluation.

À quoi sert le **budget** du Conseil général ?

Le Conseil général investit tous les jours pour améliorer votre quotidien.

Données annuelles consolidées à partir de l'examen du budget primitif 2009

Le besoin d'aide est précisé dans un plan d'aide qui tient compte des besoins de la personne âgée et des réponses susceptibles d'être apportées. L'APA vient couvrir tout ou partie des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'aide, dans la limite des plafonds réglementaires d'attribution.

Qui peut en bénéficier ?

Condition d'âge. La personne doit être âgée d'au moins 60 ans.

• ***Condition de résidence.*** La personne doit résider en France et justifier d'une résidence habituelle d'au moins 3 mois en Eure-et-Loir, avant toute hospitalisation ou placement en structure sociale ou médico-sociale.

Les personnes étrangères (hors Union Européenne) doivent justifier d'un titre de séjour exigé pour séjourner régulièrement en France.

• ***Condition de dépendance.*** Cette aide est destinée aux personnes dépendantes. Le degré de perte d'autonomie est évalué selon une grille nationale permettant de classer les prétendants à l'allocation en six groupes. Les quatre premiers groupes (GIR 1 à 4), c'est-à-dire les plus dépendants, ouvrent droit à l'APA.

Quelles aides peuvent être prises en charge ?

Les dépenses qui peuvent être couvertes au titre de l'APA sont essentiellement des frais de personnel pour une aide à la personne et une aide au ménage. Généralement cela se traduit par **l'intervention au domicile d'une auxiliaire de vie.**

Peuvent également être prises en charge des **dépenses techniques** (portage de repas, télé-alarme) **et de fournitures** (changes, alèses...).

Vos démarches

Le dossier de demande d'APA est disponible à l'accueil du Conseil Général et de ses circonscriptions d'action sociale, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS ou CIAS) ou à défaut à la Mairie du domicile de secours (résidence habituelle d'au moins 3 mois dans cette commune).

Une fois le plan d'aide accepté par la personne âgée ou son représentant, le dossier est soumis à l'avis de la Commission de l'APA puis à la décision du Président du Conseil Général.

A noter :

Le montant d'APA susceptible d'être attribué est fonction du classement du GIR de la personne âgée, du niveau de ses ressources et du plan d'aide arrêté.

Le dossier doit être envoyé au Président du Conseil général. La demande d'allocation est instruite par le service de l'Aide sociale du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Pour la partie administrative, une équipe d'instructeurs examine les conditions de résidence, d'âge, de ressources de la personne concernée. Elle est ensuite transmise à une équipe médico-sociale comprenant un médecin et un travailleur social. L'un d'eux se rend au domicile de la personne pour évaluer le niveau de perte d'autonomie et élaborer avec elle, sa famille et le médecin de famille un plan d'aide.

LE GUIDE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SATANC (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif) est un service du Conseil Général ayant pour vocation de vous aider et vous assister techniquement dans votre démarche d'installation d'un assainissement individuel. A cet effet, il met à votre disposition le « Guide de l'assainissement non collectif ».

Le « Guide de l'assainissement non collectif » est un recueil de fiches techniques et de schémas des filières réglementaires.

Téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.eurelien.fr/entreprises-territoires/territoires/amenagement

Un guide vraiment très complet et très utile.

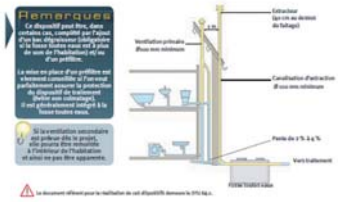

La patate n'aurait plus la frite ?

Les producteurs de pommes de terre s'inquiètent. Malgré un rendement correct, les cours de la tubercule n'ont jamais été aussi bas depuis 1997 : 60 à 70 € la tonne ! Ce prix ne couvrant pas le coût de production. L'an passé la tonne de pomme de terre se négociait aux environs 120 € la tonne ! Explications : il reste encore des stocks de la récolte 2008, nécessité de vendre rapidement, baisse de la consommation, fléchissement du marché à l'export, concurrence accrue avec les pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...).

6 600 ha de terres sont consacrés en Beauce à la culture de la pomme de terre. La variété Agatha est en pointe aujourd'hui grâce à ses qualités de conservation.

PRÉVENTION DU CANCER DU SEIN EN EURE-ET-LOIR

En France, une femme sur huit sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie. Parce que cette maladie mortelle peut être soignée si elle est dépistée à temps, le Conseil Général s'associe à l'ADOC 28 pour inciter les femmes du département (entre 50 et 74 ans) à se faire dépister régulièrement.

Avec 51 000 nouveaux cas par an, le cancer du sein est une maladie de plus en plus fréquente et reste la principale cause de mortalité par cancer chez les femmes, avec près de 11 000 décès annuels. Le dépistage constitue un des leviers de la lutte contre la maladie : **un cancer diagnostiqué précocement augmente les chances de guérison et permet un traitement moins lourd.**

Depuis 2004, dans les six départements de la région Centre, les femmes de 50 à 74 ans sont invitées à passer une mammographie de contrôle tous les deux ans, accompagnée d'un examen clinique, dans le cadre du dépistage organisé.

Simple, efficace et pris en charge à 100%, cet examen est proposé sans avance de frais.

Comment est-on informée ?

- En recevant une invitation personnalisée adressée par l'Association de dépistage organisé des cancers en Eure-et-Loir (ADOC 28). La liste des radiologues participant à ce programme est jointe à cette invitation.
- En contactant son médecin traitant qui répondra à toutes les interrogations.
- En contactant directement l'ADOC 28 (voir CI DESSOUS).

ADOC 28 - ZAC d'Archevilliers - 1 rue Joseph Fourier - 28000 CHARTRES

Tél. 02 37 31 32 66
adoc28@wanadoo.fr